

APPEL AUX DONS POUR LA CONSIGNE ARTICLE 23

APPEL AUX DONS

POUR LES PERSONNES SANS CHEZ-SOI
DE LA CONSIGNE ART.23

NOUS RECHERCHONS DES VÊTEMENTS HOMME :

- CHAUSSETTES
- CHAUSSURES
- SOUS-VÊTEMENTS
- T-SHIRTS



Vous souhaitez nous aider à pérenniser
notre travail d'accueil et d'accompagne-
ment à la Consigne Article 23 ?

FAITES UN DON !

Nous sommes toujours cruellement en
manque de vêtements et chaussures pour
hommes à la Consigne Article 23.
Vous pouvez déposer les vêtements
directement à l'accueil d'Espace Social
Télé-Service.

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Toute l'équipe vous remercie d'avance pour votre générosité !

Les dons peuvent être versés sur le numéro de compte suivant: BE62 2100 2049 7061
au nom d'Espace Social Télé-Service. Soyez-en déjà vivement remerciés.
Bénéficiez d'une déduction fiscale de 45% pour les dons à partir de 40€ par année fiscale.

ESPACE SOCIAL TELE-SERVICE A.S.B.L.

Asbl agréée par la Commission communautaire française (COCOF), la Région de Bruxelles Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles et
la Commission communautaire commune (COCOM), 28 Boulevard de l'Abattoir 1000 Bruxelles
tél. 02/548 98 00 - fax 02/502 49 39 - e-mail : espacesocial@tele-service.be - site : www.espacesocial.be
Tous dons versés en une ou plusieurs fois sur le compte IBAN: BE62-2100-2049-7061
et atteignant dans l'année au moins 40 € offrent une réduction d'impôt.

L'asbl Espace Social Télé-Service est habilitée à recevoir des donations et legs à taux réduits

La politique d'Espace Social Télé-Service en matière de protection de la vie privée peut être consultée sur le site www.espacesocial.be.
Vous pouvez demander de ne plus recevoir de courrier d'Espace Social Télé-Service et de consulter, modifier ou supprimer vos données personnelles.

Handtekening(en)
Signature(s)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT ORDRE DE VIREMENT

Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje
Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur

Bedrag / Montant EUR CENT

Rekening opdrachtgever (IBAN)
Compte donneur d'ordre

Naam en adres opdrachtgever
Nom et adresse donneur d'ordre

Rekening begunstigde (IBAN)
Compte bénéficiaire

BIC begunstigde
BIC bénéficiaire

Naam en adres begunstigde
Nom et adresse bénéficiaire

Mededeling
Communication



Par soucis pour l'environnement - imprimé sur papier recyclé

Editrice responsable: Tiffany Moerman - 28 Boulevard de l'Abattoir, 1000 Bruxelles

SOLUTIONS?



PB-PP|B-00000
BELGIE(N)-BELGIQUE

Bureau de dépôt 1099
BRUXELLES X P505321 - 1/158

Retour d'envoi non distribué ESTS bld de l'Abattoir 28 - 1000 Bruxelles

TRIMESTRIEL N° 191 - 3^{ème} TRIMESTRE 2023

EDITO

LA CONSIGNE ARTICLE 23 FAIT PEAU NEUVE

1995, rue du Boulet à Bruxelles,
un centre de jour pour per-
sonnes sans-abri « *La Consigne
Article 23* » ouvre ses portes
au sein d'Espace Social Télé-
Service. Une nouvelle ouver-
ture de solidarité pour les per-
sonnes démunies, isolées, voit
le jour dans le quartier de la
Senne à Bruxelles.

Le nom de notre centre de jour
n'est pas choisi au hasard !
L'Article 23 de notre consti-
tution : « Chacun a le droit de
mener une vie conforme à la
dignité humaine », c'est le com-
bat de nos équipes engagées.
On y croit malgré la crise. C'est notre défi d'y
parvenir.

Quotidiennement, à la Consigne, dès 8 heures
du matin, plus de 50 personnes sont accueillies,
accompagnées par notre équipe de travailleurs
sociaux, volontaires et stagiaires. C'est un lieu
pour prendre une douche, être écouté, déposer
un bien dans « sa » consigne, faire une lessive ou
tout simplement se poser un instant pour s'éloi-
gner de la violence, de l'isolement, de la vie sans
« toit » sans papiers.

Depuis le déménagement au boulevard de
l'Abattoir dans les années 2000, notre centre de
jour n'a connu que des travaux partiels. Il était
grand temps pour nos usagers et nos travailleurs



d'entamer une mise à neuf de
cet espace d'accueil. C'est pour-
quoi, depuis janvier 2023, notre
centre a fermé ses portes pour
de gros travaux de rénovation.
Les espaces ont été rafraîchis,
repensés et l'accessibilité est
devenue aujourd'hui possible
pour tous.

Nous n'avons pas l'habitude de
travailler seuls à Espace social.
C'est grâce à notre équipe
motivée, à la solidarité entre
services et à notre réseau de
citoyenneté que nous avons pu
continuer à accueillir les usa-
gers de notre centre de jour.

Nous n'aurions pu aboutir à ce projet de rénova-
tion pour notre public sans le coup de pouce de
nos donateurs, volontaires, sympathisants, entre-
prises privées ou pouvoirs publics. Merci de croire
en nos défis !

En attendant que notre centre soit devenu super-
flu pour tous citoyens, la « Consigne Article 23 »
ré-ouvrira ses portes ce 8 Septembre.

Tiffany Moerman

Directrice-Administratrice déléguée



LA CONSIGNE ARTICLE 23 FAIT PEAU NEUVE



Plus de 20 ans après le grand déménagement de la rue du Boulet au boulevard de l'Abattoir, la Consigne Article 23 avait bien besoin d'un bon rafraîchissement. Entretien avec Doumdéoudjé Memde, responsable de notre centre d'accueil de jour pour personnes sans chez-soi.

Pourquoi était-il nécessaire de rénover la Consigne ?

Plusieurs éléments ont fait qu'il était temps d'apporter un nouveau souffle à ce lieu d'accueil. Autant pour le public qu'on y reçoit que pour le personnel qui y travaille. Comme cet espace se situe en sous-bassement, le manque de luminosité, d'aération et les problèmes d'humidité pouvaient peser sur le moral de tout le monde. Nous recevons des personnes en situation de grande précarité, il est essentiel de les accueillir dans des conditions plus agréables.

D'autre part, le nouvel agrément implique une série de nouvelles normes. Donc tout coïncidait pour démarrer des travaux en profondeur et donner un nouveau visage à la Consigne.

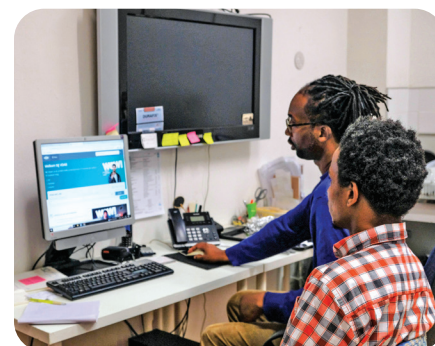
En quoi consiste ce nouvel agrément ?

Avant, la Consigne recevait des subsides annuels. Chaque année, nous devions remplir des dossiers sans certitude d'obtenir un subventionnement pour l'année suivante. Cela avait un fort impact sur l'équipe, nous ne pouvions engager des personnes supplémentaires qu'avec l'octroi de subsides pour des périodes courtes et limitées dans le temps (durant la période Covid et la période hivernale à savoir de novembre à mars). L'équipe changeait souvent, il y avait un grand turnover dans

le personnel. Ce nouvel agrément est un subside structurel. Cela va permettre de pérenniser la Consigne, de stabiliser les emplois et d'avoir une vision du travail à plus long terme. Pour bénéficier de cet agrément il fallait, notamment, répondre à une série de normes architecturales, ce que les travaux vont nous permettre de réaliser.

Comment s'est déroulée la période de transition ?

Durant cette période de travaux, nous nous sommes installés dans les locaux de l'Atelier, au 1^{er} étage du bâtiment. Le changement d'environnement a amené un changement de public. Nous avons pu constater que des habitués ne venaient plus et que leur priorité était d'avoir un accès fixe et constant à des services d'hygiène. De nouvelles personnes sont arrivées, avec le besoin de trouver un lieu calme où elles peuvent souffler et se repo-



ser après une nuit blanche dans la rue ou au SAMU. Ce n'est pas parce qu'on passe la nuit dans un lieu d'accueil d'urgence qu'on dort sereinement... Prendre un café, fermer les yeux cinq minutes, jouer à un jeu de société, trouver un certain réconfort. Le lien qui s'est créé avec ces personnes est différent, il n'est pas lié au besoin d'un service mais d'un contact. « On va à la famille » disent certains usagers en parlant de la Consigne. Cet accueil convivial, sans tensions, a été une véritable surprise de cette période de transition.

Quelles sont les perspectives pour la Consigne Article 23 dans ce nouvel espace ?

De manière générale, l'agencement des lieux a été pensé pour améliorer les conditions d'accueil et de travail et pour que la Consigne soit plus agréable pour tout le

monde : moins d'exiguïté, meilleure circulation dans l'espace, de nouvelles ouvertures, des espaces dédiés et polyvalents. Ces travaux nous permettent également d'accueillir des personnes à mobilité réduite, une toilette et une douche PMR ont été installées et les espaces de circulation sont plus larges. D'autre part, la sécurité a également été renforcée : portes coupe-feu, visiophone, alarme... Ce sentiment de sécurité aura un impact positif pour tous et toutes. Ces travaux vont élargir nos possibilités de travail. Nous ne serons pas limités qu'aux services d'hygiène. Des espaces d'accompagnement qui garantissent la confidentialité des échanges ont été créés pour que nous puissions être plus à l'écoute. Nous allons pouvoir effectuer nos missions dans un lieu sain et agréable, tant pour les personnes sans chez-soi que pour les membres de l'équipe de la Consigne.

Des travaux qui ont mené à de belles collaborations entre les équipes

L'équipe de RenovInsert, toujours prête à mettre les mains à la pâte, réalise les bancs, armoires de rangement et étagères en bois pour la Consigne. Durant la période de transition, c'est dans l'espace créatif de l'Atelier que s'est installée la Consigne. Les équipes ont ainsi pu organiser des ateliers sur place, avec les usagers intéressés.



EVOLUTION DES CONSIGNES

